

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE477

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Avant la première phrase de l'alinéa 77, insérer la phrase suivante :

Dans son action, la France soutient le respect de l'éducation en tant que droit humain et droit fondamental de l'enfant et des jeunes, inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qu'elle a elle-même ratifiée. L'éducation doit également être soutenue comme un levier pour remédier à toutes les inégalités et favoriser l'engagement citoyen dans les processus de changements socio-économiques et politiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner le rôle crucial du secteur de l'éducation pour la bonne mise en œuvre et l'efficacité des politiques de développement. La France doit faire respecter dans son action vis-à-vis des pays qu'elle soutient financièrement les droits humains et fondamentaux de base dont les sujets sont les enfants, filles et garçons et les jeunes. Cet amendement vise à souligner le rôle systémique absolument fondamental de l'éducation pour impulser les changements socio-économiques dans les pays concernés.

Cet amendement a été inspiré de propositions d'ONG et associations membres de la Campagne Services Sociaux de Base : Action contre la Faim, Action Santé Mondiale, Coalition Education, Coalition Eau, ONE, Oxfam et Solidarité Sida.